

Latin

Épreuve orale commune

Mme Elisabeth BUCHET / M. Simon CAHANIER / M.
Pierre DESCOTES / Mme Cécile MARGELIDON / M.
Dimitri MEZIERE / Mme Marine MIQUEL

Coefficient de l'épreuve : 3

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure 30

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont

➤ **Traduction et commentaire d'un texte latin :**

- 20 minutes pour la partie « traduction »
- 10 minutes pour la partie « commentaire »

Cette répartition du temps est indicative, et peut être adaptée par le jury en fonction du déroulé de l'épreuve, sans que cela préjuge du résultat du candidat.

➤ **Textes antiques latins :**

- 10 minutes pour la partie « traduction »
- 20 minutes pour la partie « commentaire »

Cette répartition du temps est indicative, et peut être adaptée par le jury en fonction du déroulé de l'épreuve, sans que cela préjuge du résultat du candidat.

Le jury propose au candidat de revenir sur des points de traduction avant le commentaire : le candidat peut accepter ou refuser.

Type de sujets donnés :

➤ **Traduction et commentaire d'un texte latin :**

Texte d'environ 20 lignes ou vers lié à la thématique à traduire et à commenter. La longueur du texte peut varier en fonction de sa difficulté et du genre littéraire.

➤ **Textes antiques latins :**

- Traduction d'un texte (d'environ 70-80 mots en prose, ou une dizaine de vers) lié à la thématique, mais pris hors du corpus.

Le jury revient avec le candidat sur des points de traduction. Le texte ne doit pas faire l'objet d'un commentaire.

Puis :

- Commentaire d'un texte bilingue latin-français (une page / une page et demi de Budé environ) lié à la thématique et pris dans le corpus.

Le jury revient avec le candidat sur des points du commentaire.

Le billet accompagnant les textes peut comporter quelques mots de vocabulaire ou notes de contexte et de grammaire si le jury le juge nécessaire.

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort entre 2 sujets.

Liste des ouvrages généraux autorisés :

- un atlas ;
- un dictionnaire de mythologie ;
- le *Dictionnaire latin-français* de Félix Gaffiot (version intégrale).

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun. L'œuvre dont est extrait le passage à commenter (pour l'épreuve « textes antiques ») est fournie par le jury.

Épreuve orale à option

Mme Marine MIQUEL

M. Pierre DESCOTES

Coefficient de l'épreuve : 5

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure 30

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont

- Une vingtaine de minutes pour la partie « traduction » de l'épreuve
- Une dizaine de minutes pour la partie « commentaire »

Cette répartition du temps est indicative, et peut être légèrement adaptée par le jury en fonction du déroulé de l'épreuve, sans que cela préjuge du résultat du candidat.

Type de sujets donnés :

Texte d'environ 20 lignes ou vers sans lien nécessaire avec la thématique à traduire et à commenter. La longueur du sujet peut varier en fonction de la difficulté du texte et de son genre littéraire.

Le jury propose au candidat de revenir sur des points de traduction avant le commentaire : le candidat peut accepter ou refuser.

Le sujet peut comporter quelques mots de vocabulaire ou notes de contexte et de grammaire si le jury le juge nécessaire.

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort entre 2 sujets.

Liste des ouvrages généraux autorisés :

- un atlas ;
- un dictionnaire de mythologie.
- le *Dictionnaire latin-français* de Félix Gaffiot (version intégrale).

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun.